

# Espace de télécommunications dans l'Espace du Rhin Supérieur

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 NOVEMBRE 2007

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 26 Novembre 2007, et sur proposition de la Commission Économie et Marché du Travail:**

1. rappelle le potentiel important de croissance liée à l'économie de l'immatériel dans les sociétés occidentales;
2. s'inscrit dans la stratégie européenne dite de « Lisbonne » sur l'économie de la Connaissance;
3. constate le surcoût tarifaire entre les pays transfrontalier dans le domaine des télécommunications tant pour le particulier ( téléphonie, accès Internet,... ) que pour les entreprises (liaisons informatiques,...);
4. estime que cette disparité tarifaire est un frein à un développement économique transfrontalier dans l'Espace du Rhin Supérieur,
5. approuve l'initiative de la Région Alsace dite « Alsace Connexia » visant à développer des offres de services concurrentielles sur le territoire alsacien;
6. constate que l'initiative « Alsace Connexia » se traduit par des baisses des coûts des télécommunications pour les entreprises de l'ordre de 40%;
7. soutient l'initiative « Oberrhein Connexia » visant à la création d'un Espace homogène de télécommunications dans l'Espace du Rhin Supérieur sur le modèle d'Alsace Connexia;
8. souhaite que le projet puisse être soutenu par les différents partenaires institutionnels du Rhin Supérieur ainsi que par le programme Interreg IV.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Gouvernement fédéral, au Land Baden-Württemberg, au Land Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : aux Gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au Gouvernement français,
- à la Conférence du Rhin Supérieur,
- à la Commission Européenne.